

## Implants de renfort de paroi biologiques : analyse médico-économique après plus de trois ans d'utilisation

V. Chasseigne (1) ; J. Jacquemoire (1) ; C. Simon (1) ; M. Favier (1)  
(1) Pharmacie, CHRU de NÎMES, Nîmes

### Introduction/Objectifs :

Les prothèses biologiques sont utilisées en chirurgie digestive pour le traitement d'éventrations ou éviscérations infectées (contre-indication des prothèses synthétiques) Leur coût TTC varie de **317 € à 9281 €** selon la taille (**non remboursé en sus du GHS**)



⇒ Les objectifs sont d'évaluer le bon usage des implants biologiques et l'impact économique pour le CHU

### Matériels et méthodes : Analyse rétrospective de juin 2010 à décembre 2014 (extraction données logiciel clinicom®)

#### Evaluation : - répartition des séjours dans le GHM

- coût de la prothèse posée / au tarif du GHS et comparaison au tarif de l'Echelle Nationale des Coûts (ENC) 2011

- taux de séjours pour lesquels ce coût est > 30% du tarif du GHS (1) (un tarif du DM < 30% du tarif de chacun des GHS attendus est un élément en faveur de la prise en charge du DM par les tarifs des GHS ; un tarif du DM > 30% du tarif dans un des GHS attendus en faveur de l'inscription sur la liste hors T2A)

- dépenses totales en implant / aux recettes liées aux séjours

- durée moyenne de séjour (DMS)

⇒ Evaluation du respect du bon usage selon les critères définis en COMEDIMS de 2010 (patients multi-opérés et contexte infectieux)

⇒ Suivi des patients (complications de surinfection)

### Résultats :

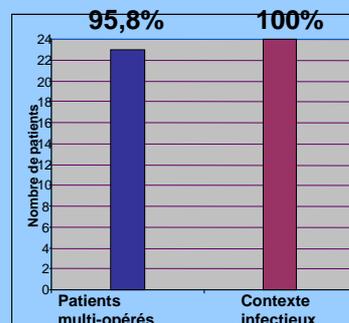
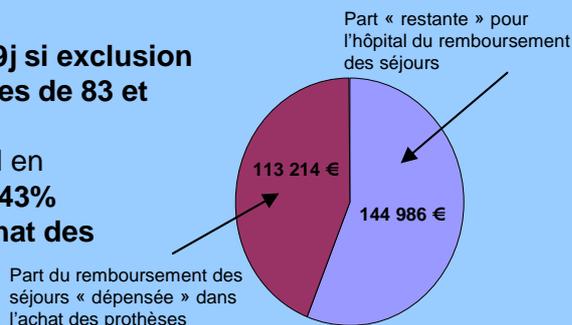
⇒ 24 séjours, 15 GHM, GHS allant de 2779 € à 21 952 €

⇒ Coût de l'implant / tarif GHS varie de 4.5% à 255 % (dont 83,3% des cas coût de l'implant >30% du GHS)

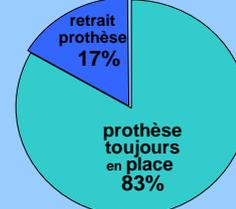
⇒ Or ECN 2011 : rapport coût implant /tarif GHS toujours < 4%

⇒ DMS = 26,5 jours (19j si exclusion de 2 séjours extrêmes de 83 et 133j)

⇒ Remboursement total en séjours : 258 200 € ( 43% dépensés dans l'achat des prothèses)



#### Critères de bon usage Suivi des patients



### Discussion/Conclusion :

⇒ Respect des critères de bon usage définis en COMEDIMS

⇒ Surcoût pour l'établissement à pondérer par la réduction de la DMS (ces implants sont une alternative à des techniques telle que la Thérapie par Pression Négative pour laquelle une DMS de 2 mois est observée en pratique.)

(1) Recommandation n° 2011-31 en date du 14 décembre 2011 relative à la liste des produits et prestations facturables en sus des prestations d'hospitalisation consultable sur le site [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)